

Advitam
Tél : 09 77 55 39 39 - 7j/7
Email : hello@advitam.fr
www.advitam.fr

En date du : 08.07.2022

Devis Nyons

Obsèques de

Décès :

Mise en bière : Place Joseph-Buffaven, 26110 Nyons

Inhumation : Cimetière Communal de Nyons, 1 Allée des Tilleuls, 26110 Nyons

Prestations / Fournitures	Qte	TVA	Prix TTC des prestations courantes	Prix TTC des prestations complémentaires	Montant des frais avancés pour le compte de la famille
Préparation et organisation des obsèques					
Démarches administratives	1	20 %	300 €		
Cercueil et accessoires					
Capiton de cercueil blanc	1	20 %		50 €	
Cercueil (*) écologique de type Parisien, en Sapin, équipé de 4 poignées (*), d'une cuvette bio (*) et de la plaque d'identité (*)	1	20 %	580 €		
Transport du défunt après mise en bière					
Transport vers Cimetière Communal de Nyons	1	10 %	450 €		
Cérémonie funéraire					
Mise à disposition de 4 porteurs dont 1 chauffeur porteur	4	20 %	600 €		
Inhumation					
Creusement en pleine terre pour 1 place (**)	1	20 %	450 €		
Sous totaux TTC			2 380 €	50 €	0 €

(*) Prestations et fournitures obligatoires de par la réglementation.

(**) Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction, soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

Taux	Base HT	Montant TVA	Total TTC	2 430 €
20 %	1 650 €	330 €	Remise	-381 €
10 %	409.09 €	40.91 €	Total à payer	2 049 €
0 %	0 €	0 €		
Total	2 059.09 €	370.91 €		
Total après remise	1 736.24 €	312.76 €		

Ce devis est valable 15 jours à compter de sa date d'émission, hors tiers. En signant ce devis, vous reconnaissez avoir pris connaissance et acceptez sans réserve les conditions générales de services librement disponibles sur le site internet advitam.fr

Rappel : les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client sur advitam.fr. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

«En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou 18 mm en cas de crémation ou si le transport entre le lieu de fermeture de cercueil et le lieu d'inhumation est inférieur à 2 heures (ou 4 heures si le corps a reçu des soins de conservation) - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation) ».

Signature

précédée de la mention

"Bon pour accord"



Un arbre du souvenir planté en forêt de Neuville sur Ornain (55)

En choisissant Advitam, vous contribuez à réduire l'empreinte carbone générée par les obsèques de votre proche.